

## LES INTERETS DU COMTE DE LEVIS

En terminant ce manifeste à mes concitoyens, qu'ils me permettent d'ajouter la note personnelle suivante:

Etant admis par tous les chefs et tous les organisateurs des deux partis politiques que le gouvernement actuel, sera maintenu au pouvoir, nonobstant la défection d'une grande partie de la province de Québec, ne serait-il pas utile et même urgent pour le comté de Lévis d'avoir, pour le représenter à Ottawa, un député ami du gouvernement ?

Pendant ma carrière comme député provincial, j'ai rempli fidèlement le programme que j'avais énoncé lors de mon élection en 1912.

Sur le parquet de la Chambre d'Assemblée, j'ai travaillé à l'élaboration de nos lois provinciales; à plusieurs reprises, j'ai défendu ardemment les droits et les immunités du clergé catholique souvent attaqués.

Mes concitoyens me rendront le témoignage que fidèle à mes engagements, j'ai fait exécuter dans le comté de Lévis, des travaux très considérables, comme la cale-sèche de Lauzon, le développement des chantiers de la Davie Shipbuilding Co., et l'ouverture dans l'ancienne usine de Carrier Lainé & Cie., d'une nouvelle industrie, où des centaines de travailleurs ont trouvé l'ouvrage nécessaire pour les besoins de la classe ouvrière.

Dans le comté de Lévis où cette classe est si nombreuse, c'est par centaines que j'ai eu à placer des pères de familles et des jeunes gens dans des emplois lucratifs sur nos chemins de fer, et dans les autres départements publics, et à protéger ceux qui y étaient déjà.

J'ai été juste envers eux, et indépendant,—peut-être trop au gré de certains de mes amis,—dans le choix que j'ai fait pour ces positions.

Mais une fois élu, je me suis rappelé que j'étais le représentant de mon comté, et non pas d'un parti politique seulement.